

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 avril 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-04-357 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 avril 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) incluant les travaux connexes / Règlement n° 1643
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1643 / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Voirie et égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, d'une partie de la rue Joseph-Carrier et la bretelle de l'autoroute incluant les travaux connexes

Et en y retirant le point suivant :

- 16.2 PIIA / 2800, rue Henry-Ford / Écocentre / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Lot 4 827 760

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Gala annuel 2012 / Achat de billets
- 4.4 Centre d'action bénévole L'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2012
- 4.5 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire / 19^e édition - 2012

5. GREFFE

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de la trésorerie / Embauche à titre régulier / Commis - taxation/perception
- 7.2 Service sécurité incendie / Démission / Lieutenant temporaire
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Division – Permis et inspections / Embauche à titre étudiant / Inspecteur à la réglementation
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Division – Environnement / Embauche à titre étudiant / Inspecteur en environnement
- 7.5 Service sécurité incendie / Démission / Pompier temporaire
- 7.6 Service de la trésorerie / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.7 Service des travaux publics / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.8 Service des travaux publics / Nomination / Chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs
- 7.9 Service de la trésorerie / Confirmation de poste / Chef de division - Revenus
- 7.10 Service sécurité incendie / Modification de la structure organisationnelle
- 7.11 Service sécurité incendie / Nomination / Chef de division – Prévention

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Centre d'histoire La Presqu'île / Subvention pour l'année 2012
- 10.2 Centre d'histoire La Presqu'île / 20^e anniversaire / Aide financière additionnelle

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Marché champêtre public / COOP Marché gourmet / Période estivale 2012
- 11.2 La Grande Vadrouille / 16 septembre 2012 / Autorisations, soutien technique et aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-09 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 (année 2012)
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-12 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310 (année 2012)
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-13 / Location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 (année 2012)
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-14 / Location d'une niveleuse avec opérateur – codes 0218/0222 (année 2012)
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-17 / Fourniture de services en arboriculture
- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-18 / Réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée
- 13.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-20 / Fourniture d'une mini fourgonnette de type Grand Caravan ou l'équivalent
- 13.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-21 / Fourniture de pierres concassées
- 13.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-26 / Fourniture de deux (2) camionnettes de type GMC Canyon ou l'équivalent

13.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-24 / Fourniture et installation d'équipements pour une station de lavage et de nettoyage dans le hangar 5 / Règlement n° 1629

13.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-32 / Fourniture de gravier concassé 0-20 mm

14. EAUX

14.1 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Mise à niveau des installations de production d'eau potable du puits Harwood / Règlement n° 1499

14.2 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration / Règlement n° 1608

15. SERVICES TECHNIQUES

15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1622.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles incluant les travaux connexes / Règlement n° 1622

15.2 Transmission de documents au MDDEP, au MPO et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisations / Travaux de déplacement de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner / Règlement n° 1596

15.3 Ordre de changement n° 1 / Construction d'un jeu d'eau et aménagement d'un parc sur la rue de Champagne / Règlement n° 1609

15.4 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Prolongement des services municipaux sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1593

15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) incluant les travaux connexes / Règlement n° 1643

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Portes de garage en cour avant / Lot 2 580 975 / Zone I3-831 / CCU n° 12-03-61

17. ENVIRONNEMENT

17.4 Protocole d'entente à intervenir avec Projets Saint-Laurent / Subvention pour la plantation d'arbres dans le parc de la Paix / Autorisation de signature

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1564-04 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)

18.2 Adoption / Règlement n° 1639 / Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux

18.3 Avis de motion / Règlement n° 1642 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes

18.4 Avis de motion / Règlement n° 1643 / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Voirie et égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, d'une partie de la rue Joseph-Carrier et la bretelle de l'autoroute incluant les travaux connexes

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS / DÉPÔT D'UNE PÉTITION

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-04-358 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-04-359 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-04-360 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / GALA ANNUEL 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 24^e édition du gala annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent quatre-vingts dollars (180 \$) chacun, incluant les taxes applicables, pour assister au 24^e gala annuel qui aura lieu le 9 mai prochain au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-361 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2012

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole L'Actuel pour la proclamation officielle de la « Semaine de l'action bénévole 2012 » du 15 au 21 avril 2012;

CONSIDÉRANT que de nombreux bénévoles offrent leurs services aux aînés ainsi qu'un soutien aux personnes et aux familles dans le besoin sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de ces personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour la réalisation de services essentiels à notre communauté;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 15 au 21 avril 2012 « Semaine de l'action bénévole 2012 » sous le thème « Votre présence fait la différence ».

« ADOPTÉE »

12-04-362 VILLE DE L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DU MAIRE / 19^E ÉDITION - 2012

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés permettent de soutenir la cause de la Fondation du Maire qui vient en aide aux jeunes et aux organismes de la région;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Ville de L'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation et la réussite du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 1^{er} juin 2012 au Club de golf Le Falcon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-363 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent quarante-six mille dollars (146 000 \$) pour l'année 2012 tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 31 mars 2012.

« ADOPTÉE »

**12-04-364 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER /
COMMIS - TAXATION/PERCEPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 avril 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M^{me} Audrey Houde au poste régulier de commis – taxation/perception, et ce, à compter du 17 avril 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Houde aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Houde;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-365 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / LIEUTENANT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jean Hamel, lieutenant temporaire, datée du 22 mars 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Jean Hamel, lieutenant temporaire au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 23 mars 2012;

QUE la Ville remercie M. Hamel pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

**12-04-366 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
DIVISION – PERMIS ET INSPECTIONS / EMBAUCHE À TITRE ÉTUDIANT /
INSPECTEUR À LA RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 30 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Olivier Prigent au poste étudiant d'inspecteur à la réglementation au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 30 avril 2012, pour une durée maximale de seize (16) semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-04-367 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
DIVISION – ENVIRONNEMENT / EMBAUCHE À TITRE ÉTUDIANT / INSPECTEUR
EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 28 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Rémi Gagnon au poste étudiant d'inspecteur en environnement au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 7 mai 2012, pour une durée maximale de seize (16) semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-368 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jocelyn Grenier, pompier temporaire, datée du 23 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Jocelyn Grenier, pompier temporaire au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 30 mars 2012;

QUE la Ville remercie M. Grenier pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-04-369 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la modification apportée à la structure organisationnelle du Service de la trésorerie le 16 janvier 2012 en vertu de la résolution 12-01-020;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle du Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville abolisse le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, en date du 17 avril 2012 :

- coordonnateur(trice) à la taxation;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

12-04-370 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des travaux publics en date du 4 octobre 2010 en vertu de la résolution 10-10-841;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

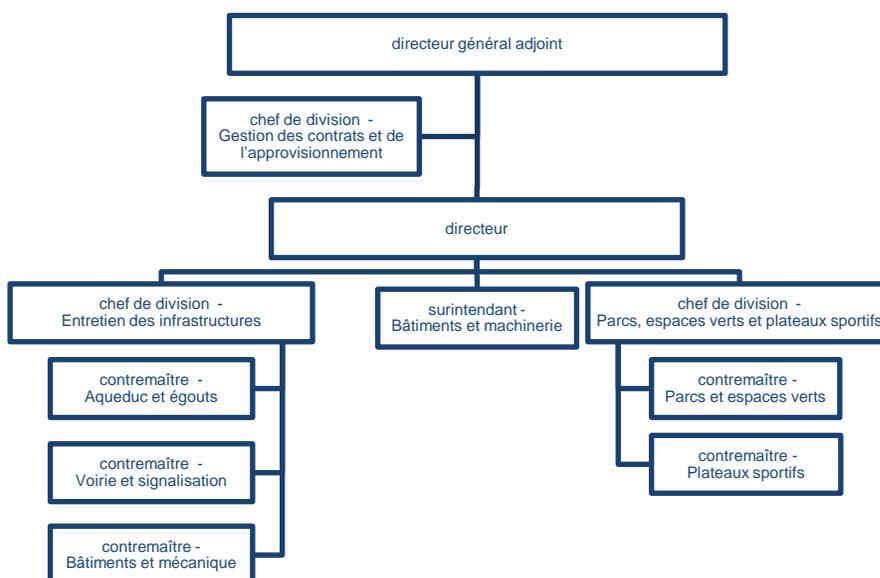
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 17 avril 2012 :

- surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

QUE la Ville crée le poste suivant au sein du Service des travaux publics en date du 17 avril 2012 :

- chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

QU'il est entendu que le poste de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs se situe à la classe 4B de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE l'appellation du poste de responsable – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit renommée comme suit en date du 17 avril 2012 :

- chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale;

QUE la Ville s'engage à ce que le titulaire du poste aboli de surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs identifié à la présente résolution se voit confier sans délai, par résolution, le poste de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs.

« ADOPTÉE »

12-04-371 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION / CHEF DE DIVISION – PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-370 relative aux modifications additionnelles apportées à la structure organisationnelle du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. Christian Janelle au poste régulier de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et ce, à compter du 17 avril 2012, au salaire prévu à la classe 4B - échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

ET QUE ledit poste relève du directeur du Service des travaux publics;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-372 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE POSTE / CHEF DE DIVISION - REVENUS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marco Pilon, trésorier, en date du 3 avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Diane Michelin dans son poste régulier de chef de division – Revenus, et ce, à compter du 17 avril 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Michelin.

« ADOPTÉE »

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Terry Rousseau, directeur du Service sécurité incendie, datée du 2 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle du Service sécurité incendie dans le but d'optimiser la coordination des activités et des responsabilités;

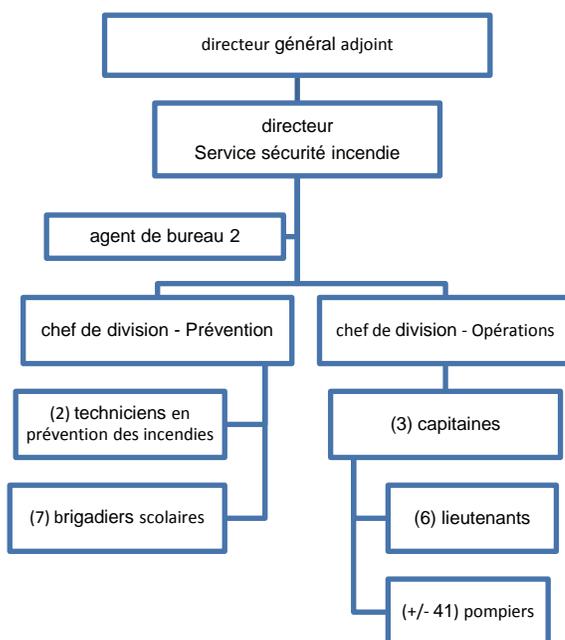
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 17 avril 2012 :

- chef aux opérations et à la prévention;

QUE la Ville crée les postes suivants au sein du Service sécurité incendie en date du 17 avril 2012 :

- chef de division – Opérations;
- chef de division – Prévention;

QU'il est entendu que les postes de chef de division – Opérations et chef de division – Prévention se situent à la classe 4B de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale;

QUE la Ville s'engage à ce que le titulaire du poste aboli de chef aux opérations et à la prévention identifié à la présente résolution se voit confier sans délai, par résolution, le poste de chef de division – Prévention.

« ADOPTÉE »

12-04-374 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / CHEF DE DIVISION – PRÉVENTION

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-373 relative aux modifications apportées à la structure organisationnelle du Service sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville nomme M. John Boudreau au poste régulier de chef de division – Prévention, et ce, à compter du 17 avril 2012, au salaire prévu à la classe 4B – échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

ET QUE ledit poste relève du directeur du Service sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-375 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le budget 2012 prévoit une aide financière de seize mille dollars (16 000 \$) au Centre d'histoire La Presqu'île;

CONSIDÉRANT cependant qu'il y a lieu de retenir le paiement d'une partie de l'aide financière projetée jusqu'à ce que le Centre d'histoire La Presqu'île ait satisfait aux conditions suivantes :

- conclusion, avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, d'une entente portant sur les conditions d'utilisation liées aux espaces qu'il y occupe;
- dépôt des états financiers de l'organisme et du rapport d'activités pour l'année passée;
- dépôt de son budget pour l'année courante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit octroyée, à titre de subvention partielle pour l'année 2012, une somme de huit mille dollars (8 000 \$) au Centre d'histoire La Presqu'île;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-376 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / 20^E ANNIVERSAIRE / AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT la célébration du 20^e anniversaire du Centre d'histoire La Presqu'île et son projet de réalisation d'un opuscule à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière additionnelle de mille dollars (1 000 \$) soit octroyée au Centre d'histoire La Presqu'île dans le cadre de la célébration de son 20^e anniversaire et la réalisation d'un opuscule;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-04-377 MARCHÉ CHAMPÊTRE PUBLIC / COOP MARCHÉ GOURMET /
PÉRIODE ESTIVALE 2012**

CONSIDÉRANT le projet de marché champêtre déposé par Coop marché gourmet pour la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT que la Coop a pour objectif la promotion des produits locaux bio alimentaires et artisanaux;

CONSIDÉRANT que le projet vise à permettre un espace d'échange entre les producteurs et les citoyens;

CONSIDÉRANT l'appui accordé par le Centre local de développement à cette initiative;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville donne un accord de principe au projet de marché champêtre consistant en l'occupation, sans frais, d'une vingtaine de kiosques sur le stationnement de l'aréna municipal, ou tout autre endroit accepté par la Ville, les jeudis soir, du 2 juillet au 27 septembre 2012 inclusivement;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le greffier soient mandatés afin de négocier une entente à cette fin avec la Coop;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir.

« ADOPTÉE »

**12-04-378 LA GRANDE VADROUILLE / 16 SEPTEMBRE 2012 / AUTORISATIONS, SOUTIEN
TECHNIQUE ET AIDE FINANCIÈRE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue de la 30^e édition de la « La Grande Vadrouille » dans certaines rues de la Ville le 16 septembre 2012, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de mille huit cents dollars (1 800 \$);

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire soit autorisé à acquérir, à même les fonds prévus pour le soutien au bénévolat, des biens et services pour un montant n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$), taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-379

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-09 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR –
CODE 1304 (ANNÉE 2012)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 (année 2012), deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Vaudreuil inc., 250-10, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 (année 2012), et ce, selon les critères et taux horaires suivants :

- quatre-vingt-dix dollars (90 \$) de l'heure, taxes applicables non comprises, pour une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304;
- cent dix-huit dollars (118 \$) de l'heure, taxes applicables non comprises, pour une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 équipée d'un brise-roches hydraulique;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-09;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1304 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-380

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-12 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR –
CODES 1308/1310 (ANNÉE 2012)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310 (année 2012), une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-12;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil inc., 250-10, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310 (année 2012), et ce, selon les critères et taux horaires suivants :

- cent six dollars (106 \$) de l'heure, taxes applicables non comprises, pour une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310;
- deux cent trente-cinq dollars (235 \$) de l'heure, taxes applicables non comprises, pour une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310 équipée d'un brise-roches hydraulique;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-12;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – codes 1308/1310 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-04-381 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-13 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR –
CODE 1313 (ANNÉE 2012)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 (année 2012), trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-13;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence C. Gauthier Excavation inc., 150, 21^e Avenue, L'Île-Perrot (Québec), J7V 7P1, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 (année 2012), et ce, au taux horaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-13;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur – code 1313 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-04-382 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-14 /
LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR – CODES 0218/0222
(ANNÉE 2012)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur – codes 0218/0222 (année 2012), deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Excavations N. Laurin inc., 1430, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une niveleuse avec opérateur – codes 0218/0222 (année 2012), et ce, au taux horaire de cent trente dollars (130 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-14;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une niveleuse avec opérateur – codes 0218/0222 (année 2012) et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-383 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-17 / FOURNITURE DE SERVICES EN ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services en arboriculture, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des cinq (5) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Arbo-Design inc., 125, rang Sainte-Sophie, Oka (Québec), J0N 1E0, pour la fourniture de services en arboriculture, et ce, selon les critères et taux unitaires suivants :

- cent trente-huit dollars (138 \$) de l'heure pour des travaux d'élagage, taxes applicables non comprises;
- cent dollars (100 \$) par arbre pour des travaux d'abattage (diamètre mesuré au DHP – 0 à 19 cm), taxes applicables non comprises;
- deux cent cinquante dollars (250 \$) par arbre pour des travaux d'abattage (diamètre mesuré au DHP – 20 à 39 cm), taxes applicables non comprises;
- quatre cent cinquante dollars (450 \$) par arbre pour des travaux d'abattage (diamètre mesuré au DHP – 40 à 59 cm), taxes applicables non comprises;
- neuf cents dollars (900 \$) par arbre pour des travaux d'abattage (diamètre mesuré au DHP – 60 cm et plus), taxes applicables non comprises;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-17;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services en arboriculture et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-384 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-18 / RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée, et ce, selon les critères et taux unitaires suivants :

- quatre-vingt-huit dollars et cinquante-six cents (88,56 \$) le mètre linéaire pour la construction de bordures neuves en béton de ciment, taxes applicables non comprises;
- cent quarante-quatre dollars et soixante-deux cents (144,62 \$) le mètre linéaire pour la réfection de bordures en béton de ciment, taxes applicables non comprises;
- cent quatre-vingt-onze dollars (191 \$) le mètre carré pour la réfection de trottoirs en béton de ciment, taxes applicables non comprises;
- trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (397,78 \$) de l'heure pour des travaux manuels de pose d'enrobé bitumineux, taxes applicables non comprises;
- cinq cent vingt-deux dollars (522 \$) de l'heure pour des travaux mécaniques de pose d'enrobé bitumineux, taxes applicables non comprises;
- cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (125,90 \$) la tonne métrique pour la pose d'enrobé bitumineux, taxes applicables non comprises;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-18;

QUE le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-385 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-20 / FOURNITURE D'UNE MINI FOURGONNETTE DE TYPE GRAND CARAVAN OU L'ÉQUIVALENT

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une mini fourgonnette de type Grand Caravan ou l'équivalent, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-20;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lestage & fils Ltée, 699, rue Notre-Dame, Saint-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour la fourniture d'une mini fourgonnette de type Grand Caravan ou l'équivalent, et ce, pour un montant de vingt-deux mille trois cent quarante-sept dollars et soixante-neuf cents (22 347,69 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-20;

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

« ADOPTÉE »

12-04-386 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-21 / FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pierres concassées, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-21;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Carrières Régionales, 210, boulevard Montarville, bureau 2006, Boucherville (Québec), J4B 6T3, pour fourniture de pierres concassées, et ce, selon les critères et taux unitaires suivants :

- fourniture et livraison de pierres concassée de calibre 0-20 mm au montant de seize dollars et treize cents (16,13 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- fourniture et livraison de pierres concassées de calibre 0-56 mm au montant de quinze dollars et quatre-vingt-huit cents (15,88 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-21;

QUE le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierres concassées et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-04-387 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-26 /
FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES DE TYPE GMC CANYON OU
L'ÉQUIVALENT**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de deux (2) camionnettes de type GMC Canyon ou l'équivalent, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 3 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-26;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Denis Breton Chevrolet Buick GMC Itée, 364 rue Dubois, Saint-Eustache (Québec), J7P 4W9, pour la fourniture de deux (2) camionnettes de type GMC Canyon ou l'équivalent, incluant l'option de la protection de plateau type Line-X pulvérisée, et ce, au montant de cinquante et un mille cent trente-huit dollars et cinquante-huit cents (51 138,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-26;

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

« ADOPTÉE »

**12-04-388 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-24 /
FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR UNE STATION DE
LAVAGE ET DE NETTOYAGE DANS LE HANGAR 5 / RÈGLEMENT N° 1629**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements pour une station de lavage et de nettoyage dans le hangar 5, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-24;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Multi Pression L.C. inc., 1551, rue De Coulomb, bureau 110, Boucherville (Québec), J4B 8J7, pour fourniture et l'installation d'équipements pour une station de lavage et de nettoyage dans le hangar 5, incluant la fourniture et l'installation d'une laveuse à pression et d'un aspirateur industriel, et ce, pour un montant de vingt-quatre mille dix-huit dollars et vingt-huit cents (24 018,28 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-24;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

12-04-389 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-32 / FOURNITURE DE GRAVIER CONCASSÉ 0-20 MM

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de gravier concassé 0-20 mm, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 3 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-32;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888 montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture de gravier concassé 0-20 mm, et ce, au taux unitaire de onze dollars et cinquante-trois cents (11,53 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-32;

QUE le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de gravier concassé 0-20 mm et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-04-390 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 À 5 / MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PUIT HARWOOD / RÈGLEMENT N° 1499

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 à 5 reliés au projet « Mise à niveau des installations de production d'eau potable du puits Harwood – Règlement n° 1499 » totalisant un montant de cinq mille huit cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-quatre cents (5 845,84 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1499.

« ADOPTÉE »

12-04-391 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 À 5 / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N^O 1608

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 à 5 reliés au projet « Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration – Règlement n^O 1608 » totalisant un montant de dix-huit mille soixante-quatre dollars et soixante-seize cents (18 064,76 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1608.

« ADOPTÉE »

12-04-392 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^O 401-110-12-R1622.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N^O 1622

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes – Règlement n^O 1622, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT que l'une des soumissions n'a pas atteint le pointage intérimaire de 70 points requis et que les deux (2) autres soumissions sont non conformes;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 12 avril 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les trois (3) soumissions déposées et procède à un nouvel appel d'offres.

« ADOPTÉE »

12-04-393 TRANSMISSION DE DOCUMENTS AU MDDEP, AU MPO ET À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / AUTORISATIONS / TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER / RÈGLEMENT N^O 1596

CONSIDÉRANT les travaux prévus pour le déplacement de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du Règlement n^O 1596;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser Genivar inc. à transmettre les documents pertinents de ce projet aux fins d'obtenir les autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de Pêches et Océans Canada (MPO) ainsi que de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les travaux précités;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Genivar inc. à transmettre au MDDEP, au MPO ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation ou autres autorisations ou permis, les documents nécessaires pour les travaux de déplacement de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion, et ce, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier attestant que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

« ADOPTÉE »

**12-04-394 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU ET
AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE DE CHAMPAGNE /
RÈGLEMENT N° 1609**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°1 relié au projet
« Construction d'un jeu d'eau et aménagement d'un parc sur la rue de Champagne –
Règlement n° 1609 » totalisant un montant de vingt-cinq mille huit cent vingt dollars
(25 820 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

**12-04-395 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 1 ET 2 / PROLONGEMENT DES SERVICES
MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE
ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1593**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 reliés au projet
« Prolongement des services municipaux sur une partie de la rue Elmer-Lach et de
l'avenue André-Chartrand – Règlement n° 1593 » totalisant un montant de quatre mille
deux cent cinquante-deux dollars et vingt-sept cents (4 252,27 \$), taxes applicables non
comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1593.

« ADOPTÉE »

**12-04-396 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS
/ SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD
DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES (PHASE 1 DU PROJET DE
L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC) INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES /
RÈGLEMENT N° 1643**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés
dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et
d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus
au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du
territoire – division Technique, en date du 16 avril 2012, qui seront inscrits dans le
document d'appel d'offres public régionalisé n°401-110-12-R1643.1 à l'égard de
services professionnels en vue de la surveillance des travaux de réaménagement de
l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les
travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier
jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin
Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux
connexes.

« ADOPTÉE »

12-04-397 DÉROGATION MINEURE / 3500, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / PORTES DE GARAGE EN COUR AVANT / LOT 2 580 975 / ZONE I3-831 / CCU N° 12-03-61

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Placements Papyrus inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-03-61 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 31 mars 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser deux (2) portes de garage en cour avant donnant sur la façade principale du bâtiment en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne les autorise qu'en cours latérale et arrière, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les aménagements extérieurs doivent être conformes;
- le changement de zonage doit être complété et autoriser les usages prévus;
- le nombre de végétaux (arbres et arbustes) en façade doit être augmenté.

« ADOPTÉE »

12-04-398 PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC PROJETS SAINT-LAURENT / SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE PARC DE LA PAIX / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'offre de Projets Saint-Laurent de participer à son programme « corridor vert »;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une subvention de deux dollars (2 \$) pour chaque arbre planté avant le 1^{er} octobre 2012 pour la végétalisation de la bande riveraine, et ce, jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (5 000 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Projets Saint-Laurent dans le cadre de l'obtention d'une subvention pour la plantation d'arbres dans le parc de la Paix.

« ADOPTÉE »

12-04-399 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-04 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de stationnement (RMH 330).

12-04-400 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1639 / RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement n° 1639 à la séance du 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption du projet de règlement n° 1639 a été publié le 24 mars 2012 dans le journal « Première Édition »;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public, le greffier de la Ville de Vaudreuil-Dorion n'a reçu aucune opposition au projet de règlement n° 1639 dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1639 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1639 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux »,

soit adopté;

ET QUE ce règlement soit transmis à la Commission de la représentation électorale du Québec.

« ADOPTÉE »

12-04-401 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1642 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante mille dollars (1 040 000 \$) à ces fins.

12-04-402 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1643 / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 / VOIRIE ET ÉGOUT PLUVIAL SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES, D'UNE PARTIE DE LA RUE JOSEPH-CARRIER ET LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de six millions sept cent soixante-cinq mille dollars (6 765 000 \$) et un emprunt de trois millions six cent trente-trois mille dollars (3 633 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, d'une partie de la rue Joseph-Carrier, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes.

12-04-403 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une bannière sur la clôture du CP à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Saint-Charles, du 31 mars au 21 avril 2012, annonçant la « Semaine de l'action bénévole 2012 ».

« ADOPTÉE »

12-04-404 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS / DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

Dépôt par le conseiller M. Denis Vincent de la pétition des résidents du secteur Village-sur-lac relativement aux bruits du garage de l'AMT.

12-04-405 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-04-406 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 28 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier